

**Circulaire N° 00155/CCAA/DNA/SDNV**  
**Relative au convoyage des aéronefs**

09 DEC. 2002

**A- Généralités**

La présente Circulaire a pour but de définir les conditions de validation ou de délivrance d'un titre de navigabilité individuel aux aéronefs ne possédant pas de titre de navigabilité en cours de validité.

A cet égard elle s'applique :

- aux aéronefs usagés inscrits au Registre Camerounais d'Immatriculation, dont la validité du titre de navigabilité est périmée ;
- aux aéronefs neufs ou usagés, immatriculés à l'étranger ou en cours d'importation au Cameroun ;
- aux aéronefs neufs ou usagés, auxquels un CDN export a été délivré.

**B- Convoyage en vol d'un aéronef ne possédant pas de titre de navigabilité en état de validité**

Plusieurs cas peuvent se présenter et parmi ceux-ci on distingue :

- les aéronefs usagés, inscrits au Registre Camerounais d'Immatriculation, dont la validité du titre de navigabilité est périmée :
  - depuis moins de trois mois,
  - depuis plus de trois mois ;
- les aéronefs neufs ou usagés, immatriculés dans un autre Etat ou en cours d'importation au Cameroun ;
- les aéronefs exportés, auxquels un CDN export a été délivré.

Les documents de navigabilité associés à ces vols de convoyage peuvent être de nature différente, suivant les cas, et être de la responsabilité soit de l'Autorité Aérienne soit d'un organisme de surveillance agréé.

**1. Aéronefs usagés inscrits au Registre Camerounais d'Immatriculation, dont la validité du titre de navigabilité est échue**

En effet, à la suite d'un accident ou d'un événement technique touchant l'état de navigabilité, ou simplement si la date de validité du CDN est échue, la délivrance d'un document de navigabilité peut être nécessaire pour permettre le convoyage vers une base de réparation.

L'aéronef inapte au vol peut être convoyé vers une base de réparation (sous réserve des travaux provisoires adaptés au convoyage), sous deux régimes distincts :

- l'attribution d'un permis de vol de convoyage par l'Autorité Aéronautique ; ou
- la validation du CDN pour un vol de convoyage par l'organisme de surveillance agréé.

Dans les deux cas, on utilise l'imprimé (annexe) comme le support de demande, dont l'établissement est fait par le postulant au convoyage.

Dans le choix de l'une ou l'autre solution, on considérera deux (02) cas d'espèce :

*a- Aéronef dont la validité du CDN est échu depuis trois (03) mois ou moins*

Si la validité du CDN est échu depuis trois (03) mois ou moins, il est procédé à la validation, par l'organisme de surveillance agréé, du CDN pour un vol de convoyage dans les conditions suivantes :

- (i) le postulant au convoyage remplit le recto de la demande et en renseigne complètement le verso,
- (ii) la demande est remise à l'organisme de surveillance agréé qui procède, si toutes les conditions sont remplies :
  - soit à l'apposition, sur le CDN de l'appareil, de la mention "V" (pour un vol de convoyage) du FKXX à KKYY, valable de JJ/MM/AA au JJ/MM/AA ;
  - soit à la signature d'accord pour le convoyage sur le recto de la demande dans le cadre prévu à cet effet.  
Ce document devient une pièce annexe au CDN pour la durée prévue du convoyage.

*b- Aéronef dont la validité du CDN est échu depuis plus de 3 mois*

Si la validité du CDN est échu depuis plus de trois mois ou, en considérant que toutes les conditions ne sont pas remplies, s'il est échu depuis moins de trois mois :

- (i) le postulant au convoyage remplit le recto de la demande et en renseigne complètement le verso, comme au paragraphe 1.a- ci-dessus,
- (ii) Cette demande est remise à l'organisme de surveillance agréé qui, dans le cadre prévu à cet effet, donne son avis et marque ses observations éventuelles, avant de transmettre la demande à l'Autorité Aéronautique qui peut procéder à la délivrance d'un permis de vol de convoyage. *AM*

## 2. Aéronefs neufs ou usagés, immatriculés dans un autre pays ou en cours d'importation au Cameroun

### 2.1 Aéronefs en cours d'importation

Dans le cas de l'importation au Cameroun d'un aéronef neuf ou usagé, titulaire d'un certificat de navigabilité pour exportation délivré par l'Autorité du pays exportateur et possédant déjà des marques d'immatriculation camerounaise réservées, un permis de vol de convoyage, valable pour le survol du territoire, peut être délivré par l'Autorité Aéronautique à la demande du propriétaire.

Ce permis de vol doit être validé par chaque Autorité des pays survolés.


### 2.2 Aéronefs immatriculés dans un autre pays

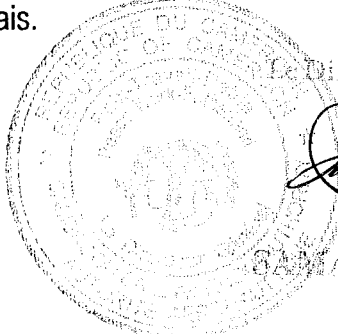
L'Autorité du pays d'immatriculation doit délivrer le permis de vol de convoyage et la validation, pour le survol du territoire camerounais, est à demander à l'Autorité Aéronautique.

## 3. Aéronefs exportés auxquels un CDN export a été délivré par l'Autorité Aéronautique

-Si l'aéronef possède des marques d'immatriculation camerounaise, le CDN export n'étant pas un titre de navigabilité, l'Autorité Aéronautique délivre un permis de vol, valable pour le survol du territoire camerounais. Ce permis de vol doit être validé chaque Autorité des pays survolés.

-Si l'aéronef possède les marques d'immatriculation de son pays de destination, l'Autorité de ce pays doit délivrer le permis de vol, lequel doit ensuite être validé par l'Autorité Aéronautique pour le survol du territoire camerounais.

Le Directeur Général,  
  
SAMA JUMA- Ignatius





**AUTORITE AERONAUTIQUE**

**CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY**

*Direction de la Navigation Aérienne*

*Department of Air Navigation*

**ANNEXE**

**DEMANDE DE CONVOYAGE**

Je soussigné: Nom(s) et prénom(s) : .....

Raison sociale : .....

Agissant en qualité de propriétaire, utilisateur, mandataire : ..... (\*)

Adresse : .....

Demande une autorisation pour effectuer le vol de convoyage :

De : .....  
(aérodrome de départ)

A : .....  
(aérodrome d'arrivée)

- en vue d'un renouvellement de CDN : .....
- en vue de rejoindre l'atelier : .....

Concernant l'appareil,

Marque : ..... type : ..... n° de série : .....

Immatriculation **TJ**

Port d'attache : .....

Période prévue de convoyage : .....

Le vol sera effectué sous la responsabilité de : .....

Informations complémentaire : n°Tél. : ..... n°Fax : .....

**J'atteste de l'exactitude des renseignements concernant l'état de navigabilité porté au verso de la présente et engage ma responsabilité sur les travaux effectués en vue de la remise en état de l'aéronef pour le vol de convoyage.**

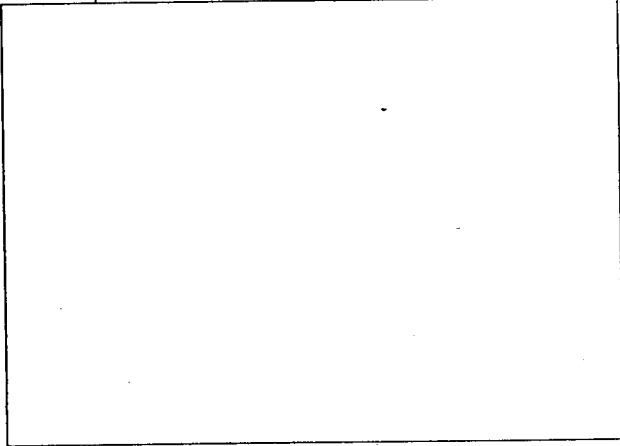
**Le propriétaire est tenu informé de cette demande et de l'aptitude au vol de son appareil.**

Fait à ....., le .....

Signature

- Rayer la mention inutile

CADRE RESERVE



Date et lieu de la dernière visite de renouvellement du CDN :

Le : ..... à : ..... date limite de validité : .....

Nom(s) et adresse de l'organisme qui assure régulièrement l'entretien de l'appareil : .....

.....  
.....

La situation de l'appareil est actuellement la suivante : .....

Heures totales : .....

Heures depuis l'opération de grand entretien : .....

Type de la dernière opération d'entretien : ..... date : .....

Description des contrôles effectués en vue de préparer l'appareil au convoi : .....

.....  
.....

Liste des travaux restant à effectuer avant le convoi/ résultats à atteindre : .....

.....  
.....  
.....

Référence et nature des Consignes de Navigabilité appliquées : .....

.....  
.....  
.....

Nature des travaux de réparation effectués en vue du convoi (suite à un accident) : .....

.....  
.....  
.....  
.....